



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 04 mai à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 28 avril 2023
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de publication : 10 mai 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Michel GUILLEMIN
 M. Benoît LAMIABLE
 Mme Fanny MESPLET

POUVOIRS :

M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : TOROS Y SALSA 2023 : PROGRAMMATION ET TARIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 27 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT que la ville de Dax assure en gestion en régie directe la programmation du festival Toros y Salsa

La ville de Dax organise du 08 au 10 septembre 2023 la 28^{ème} édition du Festival Toros y Salsa. Depuis 1995, cet événement attire chaque année un public nombreux et propose un large panorama des différents rythmes de la salsa. Fidèle à sa ligne de conduite artistique, le festival a pour objectif de monter des plateaux musicaux inédits et d'une grande qualité artistique.

En parallèle de la programmation musicale, des ateliers d'initiation aux danses latines sont animés par deux intervenants dacquois : Caroline ROBIN et Gwenaël LAVIGNE.

L'accueil et l'accompagnement des artistes pendant le festival sera assuré par Gerardo Rosales.

La programmation musicale proposée sera la suivante :

Vendredi 08 septembre

19h00	Ouverture du festival
19h – 20H30	LAS KARAMBAS (Barcelone)
23h00 – 00h30	LOS CIENTIFICOS DEL SABOR (Barcelone)
01H- fermeture	Session DJ Joss Mendes

Samedi 09 septembre

11h30 – 12h30	Cours Salsa
12H30- 13H30	Session DJ Joss Mendes
19h30-20h30	Session DJ Joss Mendes
21h00 – 22h30	ENCUENTRO MISTICO (Paris)
23h00 – 01h00	EDWIN PEREZ (New York)
01h00 – fermeture	Session DJ Joss Mendes

Dimanche 10 septembre

11h30 – 12h30	Cours Salsa
12H30- 13H30	Session DJ Joss Mendes
19h30 – 20H30	Session DJ Joss Mendes
21h00 – 22H30	JAVIER PLAZA Y SONRISA (Allemagne)
23H00 - 00H00	Session DJ Joss Mendes

En outre, il convient de mentionner que le festival se déroule chaque année dans le Parc Théodore Denis où de nombreuses offres de restauration sont proposées au public dans un village de casetas. Celles-ci sont louées par la ville à des associations ou des

professionnels de Dax. Des marchands ambulants sont aussi autorisés à occuper le domaine public en contrepartie d'une redevance.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

CASETAS : location d'une caseta avec plancher et terrasse couverte
Prix pour 10 m² : 343 € TTC

MARCHANDS AMBULANTS : droits de places
Prix du stand alimentaire ou articles de fêtes : 62 € TTC par jour

Le programme arrêté représente un budget global de 164 000 € dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	164 000 €
Plateau artistique (cachets et transports inclus)	46 000 €
Hébergement – Restauration	9 500 €
Prestations techniques	16 000 €
Locations mobilières	55 000 €
Taxes Sacem/ CNV	8 500 €
Fêtes et cérémonies	2 000 €
Gardiennage	15 000 €
Fournitures diverses	2 000 €
Communication	10 000 €
RECETTES	164 000 €
Recettes propres	
- Mise à disposition de casetas	62 900 €
- Marchands ambulants	2 600 €
Subventions	
- Conseil Départemental	8 000 €
- Participation Ville de Dax	90 500 €

Les dépenses et recettes sont prévues au budget des fêtes exercice 2023.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS ,

APPROUVE la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement tel que proposé,

FIXE les tarifs de location des casetas et des droits des places pour les marchands ambulants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official seal.

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »